



Remariage ex conjoint en 2026

Par romana

Bonjour,

Ayant été mariée pendant 25 années mon ex se remarie.

En cas de décès comment sera réparti la réversion, est-ce que je garde les 25 années et elle se sera au prorata des années de mariage, ou est-ce que la réversion part à partir du second mariage.

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

La pension de réversion est accordée selon des critères d'âge et de revenus (variables selon les caisses de retraite).

Ensuite elle est répartie selon le nombre d'années de durée du mariage.

Si par exemple vous avez cumulé 25 ans et l'autre veuve 10 ans, vous aurez 72% et elle aura 28%, à condition de remplir aussi les critères d'éligibilité.